

## LA VILLE DE LA ROCHELLE

Avec le sceau de la ville de La Rochelle, qui présente un revers de même diamètre que l'avvers, il est certain que le type de matrice utilisée pour exécuter l'empreinte conservée au Trésor des chartes des Archives nationales était constitué par deux plaques rondes avec trois appendices ou oreillettes, perforée chacune. Trois tiges filetées et trois écrous, à papillons sans doute, permettaient de serrer les deux plaques matrices sur les galettes de cire réchauffées auparavant au bain-marie. Le chauffe-cire ôtait ensuite à l'aide d'un couteau l'excédent qui avait pu déborder entre les plaques, sauf à l'emplacement des oreillettes. La chancellerie britannique observait l'usage de laisser apparent, même sur les plus solennelles empreintes des grands sceaux des rois en cire verte, l'emplacement des oreillettes et l'on y voit même parfois, encore, le creux en redent laissé par la tige filetée.

Surtout, l'avantage offert par un sceau de cette nature, à double face, est de donner deux grandes images qui peuvent être entièrement différentes l'une de l'autre, et pas seulement un petit contre-sceau, extrait réduit de la face, comme il arrive toujours au nord de la Loire.

En ce qui regarde le thème traité par le graveur, c'est la ville représentée par le bateau qui doit figurer la face, le maire à cheval constituant le revers. Un nombre très considérable de remarques pourraient être faites sur ce sceau. La forme moderne du nom, *Rochella*, l'emporte sur la forme savante de *Rupella* – sans résoudre, pour autant, l'énigme de l'origine du nom : roches calcaires sur lesquelles s'est étendue progressivement la minuscule bourgade de l'an mille ou petit château construit sur la plage pour la perception des droits sur les navires.

L'histoire de la navigation doit beaucoup à l'observation des sceaux. Le National Maritime Museum de Greenwich, par exemple, en Grande-Bretagne, a un catalogue spécial pour les sceaux et les médailles, rédigé en 1938 par H. H. Brindley. Ce dernier avait déjà publié, dans le volume XX de la *Société des Antiquaires de Cambridge*, une

**Texte original paru dans le *Club français de la médaille*, n° 35-36, 2<sup>e</sup> trimestre 1972, p. 64-65**

étude de 27 pages sur « le bateau dans les sceaux de la ville de Paris » où il s'étend longuement sur la manière dont les planches de la carène se recouvrent.

La comparaison des bateaux de Paris et de La Rochelle, à peu près contemporains et très voisins de forme, est en effet particulièrement significative. À Paris, ce sont les bords supérieurs des planches qui sont exposés et les bords inférieurs qui sont recouverts. À La

Rochelle, c'est l'inverse. N'est-ce pas, seulement, la différence entre bateaux de rivière et de haute mer ? Ne s'agit-il pas d'empêcher les retombées des vagues de glisser entre les planches des bateaux de mer ? Le mât de La Rochelle est surmonté d'une croix pattée, indépendante de celle de la légende.

À Paris, il y a confusion entre les croix. La Rochelle a une voile déployée, accrochée au beaupré ou mât horizontal ; Paris n'a ni beaupré ni voile. L'intérêt particulier du sceau de La Rochelle est de représenter la première figuration des ris (en anglais « reeves ») pour réduire la voile. Cette façon de réduire semble avoir été abandonnée au XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle pour revenir ensuite en faveur. Au total, le sceau de La Rochelle offre un très bel exemple des bateaux Viking qui ont servi de modèles à l'Europe du Nord au Moyen Âge.

L'érudit Félix Bourquelot, en 1858, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, s'est penché sur les sceaux de La Rochelle et a fourni une liste rectifiée des magistrats municipaux depuis le XIII<sup>e</sup> siècle. Le sceau dont il a publié une reproduction montre le maire à cheval, en costume civil, tenant à la main un bâton noueux. L'ensemble de la représentation est plutôt d'aspect pacifique et le bâton est moins une arme que le symbole du pouvoir politique.

Le type des maires à cheval est bien attesté. Parfois, comme à Dijon, ou Oléron, tout près de La Rochelle, le maire tient à la main droite un oiseau; ou il a la main ouverte dans un geste de réponse courtoise à des salutations reçues en cours de route. Ailleurs, notamment dans le nord de la France, on rencontre des maires à cheval armés d'un bâton comme, par exemple, à Hesdin.

Par une curieuse variante, le sceau dont l'empreinte est conservée aujourd'hui aux Archives nationales semble avoir été l'objet d'un remaniement : le bâton a été transformé en épée. Il appartiendra aux érudits locaux de rechercher la date à laquelle cette transformation a été faite et les sentiments auxquels elle pouvait répondre. Il est peu probable que cette modification ait été faite sur la cire originale, c'est la matrice elle-même qui a dû être l'objet de cette transformation par les mains d'un graveur peu expérimenté.

Le navire formant les armoiries de la ville de La Rochelle a souvent été remplacé par le sceau privé du maire. En 1218, Thomas de Laygue met son sceau secret en guise de contre-sceau à la représentation équestre. Il y a un siècle, Félix Bourquelot formait le vœu que la mairie de La Rochelle fît exécuter en bas-relief, et sur des proportions assez grandes, les deux faces du sceau du début du XIII<sup>e</sup> siècle. Il voyait ces bas-reliefs comme un ornement et un complément de la belle façade de son hôtel de ville encore nommé alors la « Commune » et si souvent admiré des visiteurs étrangers. Il ne dépend que de la municipalité de La Rochelle qu'un

agrandissement fidèle soit aussi exécuté et mis dans une place d'honneur pour rappeler le souvenir des origines lointaines de l'indépendance de cette cité.



D 5459 et 5459 bis - La Rochelle, 2<sup>d</sup> type (1437) - 75 mm





D 5582 - Paris, 1<sup>er</sup> type (1210) - 45 mm



D 5761 - Corbie (1228) - 80 mm



D 5529 - Hesdin (1211) - 57 mm



D 10691 - Damme, 1<sup>er</sup> type (1309) - 78 mm